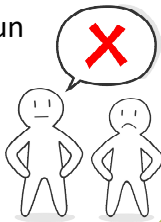


# Résumé de la Charte des DROITS et LIBERTÉS de la personne accueillie

## Principe de non-discrimination

La discrimination :  
C'est rejeter quelqu'un qui est différent.  
C'est interdit.  
Je dois être respecté comme je suis.



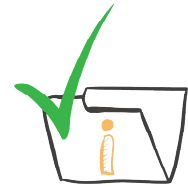
## Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.



## Droit à l'information

L'établissement me donne le livret d'accueil.  
Je dois être informé de mes droits.



## Droit de choisir

Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.

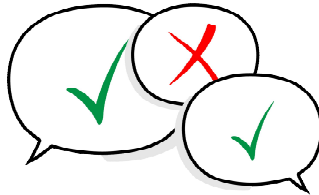
Je peux me faire aider par

- Mes parents
- Mon tuteur
- Mon curateur
- Par une autre personne



## Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.



## Droit au respect des liens familiaux

Si la justice l'autorise, je peux :

- Voir ou téléphoner à ma famille
- Être accompagné pour voir ma famille
- Inviter ma famille dans l'établissement



## Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.

L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



## Droit à l'autonomie

J'ai le droit :

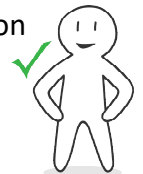
- D'entrer et de sortir de l'établissement dans le respect des règles
- De faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.



## Principe de prévention et de soutien

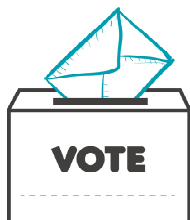
Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.

Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.



## Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).



## Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.  
Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.  
Je dois respecter les autres religions.



## Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis.

Les personnes doivent respecter :

- Mon corps
- Mes sentiments
- Ma vie privée.

